(Séance du 9 décembre 2008)

Interpellation Yves Ferrari et consorts - Mise en oeuvre de bases légale et réglementaire dans le cadre d'une promotion sur appel au sein de l'ACV

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, elle est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.